

Chers parents,

Voici des renseignements au sujet de la **nature** et de la **fréquence** des principales évaluations de votre enfant au cours de la présente année scolaire. De plus, vous trouverez dans ce document les **communications officielles** que vous recevrez en cours d'année.

## Nature et Fréquence de l'évaluation des connaissances et des compétences

### 4<sup>e</sup> année (2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle)

Pondération relative	Connaissances / Compétences	Périodes d'émission des bulletins		
		1 Au plus tard le 20 nov.	2 Au plus tard le 15 mars	3 Au plus tard le 10 juillet
<b>FRANÇAIS</b>				
50 %	Lire	X	X	X
30 %	Écrire	X	X	X
20 %	Communiquer oralement		X	X
<b>MATHÉMATIQUE</b>				
30 %	Résoudre une situation-problème		X	X
70 %	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X
<b>ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE</b>				
100 %	Éthique et culture religieuse		X	X
<b>SCIENCE ET TECHNOLOGIE</b>				
100 %	Science et technologie	X	X	X
<b>GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</b>				
100 %	Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	X	X	X
<b>ARTS PLASTIQUES</b>				
100 %	Arts plastiques		X	X
<b>MUSIQUE</b>				
100 %	Musique		X	X
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ</b>				
100 %	Éducation physique et à la santé		X	X

Pondération relative	Connaissances / Compétences	Périodes d'émission des bulletins		
		1 Au plus tard le 20 nov.	2 Au plus tard le 15 mars	3 Au plus tard le 10 juillet
<b>ANGLAIS</b>				
50 %	Communiquer oralement en anglais		X	X
35 %	Comprendre des textes lus et entendus		X	X
15 %	Écrire des textes		X	X

#### Épreuves du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)

Une épreuve obligatoire du MEES est administrée en français écriture en 4<sup>e</sup>, du 2 au 4 juin 2020 et représente 20% de la note finale.

Une épreuve obligatoire du MEES est administrée en français lecture en 4<sup>e</sup> le 27 et le 28 mai 2020 et représente 20% de la note finale.

#### Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

La compétence **Organiser son travail** fera aussi l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin de 2<sup>e</sup> étape.



## Communications officielles de l'année

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Au <b>15 octobre</b> , vous recevrez une première communication (format papier) comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.
Premier bulletin	Un premier bulletin sera disponible en ligne sur notre <i>Portail</i> , au plus tard le <b>20 novembre</b> . Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 10 novembre et comptera pour 20 % du résultat de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible au plus tard le <b>15 mars</b> . Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 2 mars et comptera pour 20 % du résultat de l'année.
Troisième bulletin	Au troisième bulletin, toutes les compétences seront évaluées. Ce bulletin sera en ligne au plus tard le <b>10 juillet</b> . Il couvrira la période s'échelonnant du 13 mars au 22 juin et comptera pour 60 % du résultat de l'année.  Prendre note que les épreuves ministérielles en lecture et en écriture comptent à elles seules pour 20 % du résultat final de ces compétences.

Note : Les bulletins de votre enfant sont disponibles directement sur le *Portail* de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. À cet effet, **un code, un mot de passe et un mode d'emploi vous ont été remis et vous seront utiles tout au cours de la scolarisation de votre enfant.**

Si votre enfant est un nouvel élève de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, veuillez-vous adresser au secrétariat afin d'obtenir son code et son mot de passe.

Serge Lajoie, directeur

Josée Trépanier, adjointe à la direction